

REPÉRAGES⁷

EN GRAND EST

Là où le livre se tourne

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'appel à candidature pour la résidence autour de la novellisation à destination d'un·e auteur·ice de Fédération Wallonie-Bruxelles (deadline : 22 juin 2025)

Pour la deuxième année consécutive, la Région Grand Est, le Réseau de lecture publique de la Communauté d'Agglomération d'Épinal (Réseau bmi) et l'asbl Bela lancent conjointement un nouvel appel à candidature pour une résidence de novellisation.

Cette initiative, soutenue en outre par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté d'Agglomération d'Épinal et la Maison européenne des Auteurs et des Autrices (MEDAA), s'adresse aux **auteurices du secteur du livre résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'ils soient émergent-es ou confirmé-es.**

Nous vous proposons de (re)passer cet appel au crible en répondant aux questions qui nous sont le plus souvent posées.

Pourquoi cette résidence ?

La Région Grand Est organise depuis plusieurs années une résidence d'écriture qui fait le lien entre le secteur du livre et le secteur audiovisuel. Après un focus sur l'adaptation audiovisuelle en 2021 et 2022, la résidence est dédiée depuis 2023 à la novellisation : c'est l'autrice Sophie Loubière qui a inauguré cette nouvelle formule.

En 2024 pour la première fois la résidence s'est ouverte exclusivement aux auteurices de FWB, dans le cadre d'un partenariat avec l'asbl Bela et à la faveur de [l'Accord de coopération signé en 2023 au festival d'Avignon entre la Région Grand Est et la Fédération Wallonie-Bruxelles](#). C'est Camille Toussaint qui a été choisie l'année passée pour son [très beau projet de novellisation en BD du film de Paloma Sermon-Dai "Il pleut dans la maison"](#).

C'est quoi la novellisation ?

La novellisation est à la base l'adaptation d'une oeuvre audiovisuelle en texte littéraire, à rebours de ce qui est pratiqué habituellement (adaptation audiovisuelle d'un texte littéraire). La novellisation, comme acte de création littéraire, se fonde en effet sur la prolongation subjective d'un film à l'écrit et contribue, de manière féconde, à décloisonner les pratiques et à encourager la circulation des oeuvres audiovisuelles et littéraires.

Pour creuser le sujet, n'hésitez pas à lire les ouvrages de notre spécialiste belge, Jan Baetens: <https://lesimpressionsnouvelles.com/catalogue/la-novellisation/>.

Quels sont les esthétiques et les genres concernés ?

- En ce qui concerne l'auteurice, toutes les esthétiques sont concernées par cet appel : fiction, poésie, BD, illustration jeunesse, etc.
- En ce qui concerne l'œuvre audiovisuelle, tous les genres sont éligibles, fiction comme documentaire. L'œuvre audiovisuelle choisie doit cependant s'inscrire dans l'histoire du cinéma européen, et plus particulièrement français et belge, et pouvoir être exploitée dans le cadre de la résidence.

Je pense à une œuvre audiovisuelle mais je ne sais pas si j'ai le droit de l'utiliser dans le cadre de la résidence, comment faire ?

Il est indispensable pour que la candidature soit prise en compte de s'assurer au préalable que l'œuvre audiovisuelle choisie appartienne au domaine public (pour tout savoir sur la durée de protection du droit d'auteur, c'est [ici](#)), ou bien d'avoir effectué une démarche vers le /la titulaire des droits de novellisation (société de production audiovisuelle, ...) pour l'obtention écrite et explicite de l'autorisation d'exploitation du droit de novellisation dans le cadre de la résidence. Un modèle de contrat est mis à disposition dans les documents de notre page d'appel à candidatures)

Puis-je postuler même si je n'ai pas encore publié de livre ?

Si la priorité va aux auteurices ayant déjà publié un ouvrage, l'appel est ouvert plus largement, afin de soutenir l'émergence. En effet, il nous a semblé pertinent de permettre également de valoriser la diffusion de textes ou d'illustrations dans un cadre professionnel : contribution(s) et/ou commande(s) à une revue, un magazine et/ ou un ouvrage collectif, micro-édition, prix octroyé lors d'un concours d'écriture, etc.

Comment vérifier que ma maison d'édition est considérée comme professionnelle ?

Le Service Général des Lettres et du Livre a réalisé une Charte relative à l'édition professionnelle qui peut être consultée ici : [Charte relative à l'édition professionnelle - ::: - Administration Générale de la Culture - Fédération Wallonie-Bruxelles \(cfwb.be\)](#). Il n'est cependant pas nécessaire que la maison d'édition soit soutenue financièrement ou même reconnue officiellement par la FWB pour que l'auteurice candidate.

Quel est le résultat attendu à l'issue de la résidence ?

Il n'y a pas de nombre de pages ou d'illustrations à créer durant cette résidence. Une liberté entière est donnée à l'auteurice, pour peu que les recherches et le travail réalisé permettent d'organiser deux soirées de restitution (à Épinal et à Bruxelles) à destination des partenaires et du grand public: projection du film adapté et par exemple lecture du texte créé, exposition des illustrations réalisées ou tout autre projet de restitution en cohérence avec la résidence.

Quelles sont les dates de résidence ?

La durée de la résidence est de deux mois consécutifs, à débiter en septembre ou en octobre. Durant cette période non-fractionnable il est néanmoins possible de faire une pause d'une semaine. Les deux soirées de sortie de résidence et de restitution sont prévues fin novembre pour Épinal et mi-décembre pour Bruxelles.

Comment s'organise la résidence ?

- 70% du temps est consacré à la création : liberté totale est laissée à l'auteurice pour la conduite de son projet de novellisation.
- 30% du temps est dédié à de l'action culturelle et à la médiation. Ce volet sera co-construit avec la résidence d'accueil (format d'ateliers/ rencontres, public visé, dates et horaires).

Comment s'effectuera la rémunération ?

La rémunération prévue est de 3000€ HTVA toutes charges éventuelles comprises par mois. L'auteurice peut, au choix et selon sa situation, facturer ou passer par un BSA type Smart ou Amplo.

Quels sont les frais pris en charge ?

En plus de la rémunération, les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont pris en charge. L'auteurice résidera dans le lieu suivant, propice à un travail d'écriture dans le calme au milieu de la nature : <https://www.woodies-gites.com/fr/woodies-gites-nos-gites/woodies-gites-rechentreux-et-xemont>.

Qui contacter si j'ai encore une question ?

Morgane Batoz-Herges, responsable du développement européen de la MEDAA et coordinatrice du projet pour Bela : morgane.batoz-herges@medaa.be.

Organisé par



Avec le soutien de

